Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Signalement auprès des services de protection de l'enfance

Par Azerty2022

Bonjour,
J'ai besoin de renseignements concernant mes droits.
Ma fille de 17 ans est atteinte de diabete de type 1 depyis ses 10 ans et a ce titre est suivie au chu de Nantes. Depuis 2 ans elle rencontre des difficultés a accepter la maladie et a donc demander a etre hospitalisée pour rezquilibrer son diabète. Lors de sa dernière hospitalisation elle a fait part d'idees noires. Ce jour le chu m'a contactee pour m'indiquer qu'ils faisaient un signalement pour nous contraindre ma fille et moi meme a recevoir un suivi. Quels sont mes droits et quels sont leurs pouvoirs reels ?
Par avance merci d'eclairer ma lanterne.
Cdt

Par vivi2501

En cas de risque vital, le médecin se doit d'agir en conscience. Il peut passer outre le refus du consentement lorsque le patient présente un risque vital : phase ultime d'une grève de la faim, conduite suicidaire..